



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une consultation écrite pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

La location de cet immeuble se situe au 48, place des Cèdres sur le lot 3 547 281 du Cadastre du Québec. La demande consiste à accepter les dérogations suivantes :

- La marge de recul latérale du bâtiment secondaire du garage qui est de 1,41 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge minimale de 1,5 m.
- La superficie du garage qui est de 83 m<sup>2</sup>, alors que le règlement de zonage prévoit une superficie maximale de 60 m<sup>2</sup>.
- La hauteur du garage qui est de 6,58 m, alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 6,50 m.

Les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information sur lesdites dérogations mineures sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : [urbanisme@carletonsurmer.com](mailto:urbanisme@carletonsurmer.com) ou par la poste au 629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0.

Les questions ou les commentaires doivent être reçus **avant le 31 août 2021, 16 h.**

Un registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par le greffier de la Ville.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 10 août 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine Audet  
Directeur général et greffier  
(Publication site Web et Hublot, le 13 août 2021)